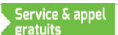


Pour toute correspondance :
CRCAM NORD MIDI-PYRENEES
Société de Courtage d'Assurances **07 019 259**
219 AVENUE FRANCOIS VERDIER
81022 ALBI CEDEX 9

ALBI, le 14/12/2023

N° Tél. gestion : **05 63 49 55 66**
ASSURANCES AGRI PRO
du lundi au vendredi de 09h00 à 17h45

N° Tél. sinistre : **0 800 810 812** 

M. BALLELIO JEAN NOEL
136 COTE DU BOURG
82110 TREJOULS

Avis de renouvellement de vos contrats professionnels au 01/01/2024

Cher Client,

Vous trouverez ci-après une synthèse des principaux éléments de vos contrats professionnels renouvelés au 01/01/2024.

Si vous souhaitez recevoir l'avis de renouvellement détaillé d'un ou plusieurs de vos contrats, ou nous signaler toute modification, vous pouvez contacter le service gestion au numéro indiqué ci-dessus.

Vérifier les n° d'immatriculation de vos contrats d'assurance automobile !

Les Forces de l'Ordre peuvent réaliser des contrôles de vérification de l'assurance de vos automoteurs et tracteurs par une lecture automatique de la plaque d'immatriculation.

Cette disposition s'applique aux véhicules motorisés disposant d'une plaque d'immatriculation au format SIV ou FNI (ne pas confondre avec la plaque d'exploitation).

Si votre véhicule est amené à circuler sur la voie publique, nous vous invitons donc à vérifier l'exactitude du n° d'immatriculation porté sur vos contrats d'assurance Automobile.

En cas d'erreur ou omission du numéro d'immatriculation sur vos contrats automobile, vous devez appeler le téléphone de gestion mentionné en haut de ce courrier.

En vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Guillaume ORECKIN
Directeur Général de Pacifica

INFO + :

Modification de la taxe calamités agricoles

La taxe calamités agricoles servant à alimenter le Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture, passe de 5.5% à 11% dans le projet de loi de finances prévu pour 2023.

Cette taxe se répercute sur les cotisations TTC de vos produits d'assurance, et finance en partie la réforme des outils de gestion des risques climatiques en agriculture.

Votre conseiller ainsi que nos spécialistes en assurance agricole sont disponibles pour répondre à vos questions sur la réforme et vous conseiller dans la stratégie de protection de vos cultures face aux aléas climatiques.

Informations générales

Entité Professionnelle : N° 323775EXP908, M. BALLELIO JEAN NOEL
Composée de

Titre, Nom, Prénom	Participe à l'activité	Parts	Date de 1^{ère} installation
M. BALLELIO JEAN NOEL	OUI	100%	01/01/2017

Activité Principale : CULTURES

Activité(s) Secondaire(s) : pas d'activité secondaire déclarée

LA MULTIRISQUE AGRICOLE (Contrat n° 8585473908)	
Caractéristiques du risque	
Adresse du risque : LIEU DIT LESPINET 82110 TREJOULS Vous n'employez aucun salarié 85,00 ha (y compris bois, forêts, friches, étangs) Aucun bâtiment d'exploitation assuré en dommages <u>L'assurance de votre contenu</u> Contenu non assuré	
Garanties acquises	
<u>Les responsabilités civiles (RC)</u> Montant de franchise applicable : Néant RC exploitation, sauvegarde de vos droits RC produits livrés et frais de retrait RC commettant, aides bénévoles RC du fait des bâtiments, terrains et retenues d'eau RC atteinte accidentelle à l'environnement <u>La protection juridique (PJ)</u> Protection juridique des litiges de la vie privée et professionnelle <u>Les événements de base garantis</u>	
Garanties	Franchises
Aucun <u>Les garanties spécifiques à votre activité non souscrites au contrat</u> Bris de glace Dégâts des eaux Vandalisme Fulguration, morsure des animaux Dommages aux marchandises et animaux transportés Contamination des produits Perte de marchandises en congélateur Perte de marchandises en chambre à atmosphère contrôlée Perte de marchandises sous serre verre Perte de marchandises sous chapelle plastique Perte de liquide - dommages aux cuves de lait et autres produits d'origine animale Perte de liquide - dommages aux cuves de vins, alcools et autres produits d'origine végétale Bris de machine sur matériel bureautique Bris de machine sur matériel sous bâtiments d'élevage spécialisé Bris de machine sur matériel sous serres Bris de machine sur matériel aquacole/salicole Bris de machine sur filets paragrêles Bris de machine sur matériel de production d'énergie renouvelable Bris de bouteilles et autres conditionnements Perte d'exploitation élevage spécialisé Perte d'exploitation (hors élevage spécialisé) autres activités Accident d'élevage RC tourisme rural - activités sportives RC tourisme rural - hébergement, restauration, goûter RC tourisme rural - accueil, visites, activités culturelles	
Franchises	

Les niveaux de franchise indiqués dans les tableaux "Evènements de base garantis" et "Garanties en options" descriptifs des garanties correspondent à :

Niveau 2 : 10 % du montant des dommages - mini 300 € ; maxi 1 500 €

Niveau 3 : 10 % du montant des dommages - mini 600 € ; maxi 3 000 €

La franchise catastrophe naturelle est appliquée par établissement professionnel et par événement, son montant fixé par la loi est susceptible d'être modifié.

L'établissement professionnel constitue l'ensemble des locaux professionnels couverts par un même contrat et sis à la même adresse.

Si votre établissement professionnel est d'une surface inférieure ou égale à 1500 m² cette franchise est fixée à 10% du montant des dommages matériels directs avec un minimum de 1 140 € (3050 € en cas de sécheresse-réhydratation des sols) et un maximum de 10 000 €.

Si votre établissement professionnel est d'une surface supérieure à 1500 m² cette franchise est fixée à 10% du montant des dommages matériels directs avec un minimum de 1 140 € (3050 € en cas de sécheresse-réhydratation des sols).

La surface est la surface réelle au jour du sinistre calculée conformément à la définition de la surface figurant aux conditions générales de votre contrat et qui est la suivante : Elle est calculée, pour chacun des bâtiments, « à la tombée de goutte d'eau » afin de tenir compte des auvents, appentis ou par exemple des hangars de type « parapluie ».

La franchise évènements climatiques (de type inondations) s'élève également à 10 % du montant des dommages avec un minimum de 1 140 €.

Le seuil d'intervention en Protection Juridique est de 228 €.

Cotisation annuelle TTC

Cotisation annuelle de référence HT		341,31 €	
dont catastrophe naturelle			0,00 €
dont protection juridique			104,81 €
dont frais de gestion			6,32 €
Taxes annuelles	+	43,45 €	
dont taxe attentat			5,90 €
Cotisation annuelle TTC	=	384,76 €	

Conseils prévention

En cas de risque météorologique, vous bénéficiez avec votre contrat d'alertes par SMS vous permettant d'accéder à des conseils de prévention pour vous protéger, ainsi que vos proches. Pour renseigner ou modifier votre numéro de téléphone mobile contactez votre conseiller ou rendez-vous dans votre espace en ligne sécurisé.

L'ASSURANCE DE VOS VEHICULES PROFESSIONNELS

DETAIL DES GARANTIES ACCORDEES OU OPTIONNELLES	Formule TIERS INITIALE	Formule TIERS INTEGRALE	Formule TOUS RISQUES INITIALE	Formule TOUS RISQUES INTEGRALE
--	------------------------	-------------------------	-------------------------------	--------------------------------

LES ESSENTIELS

■ Responsabilité civile	Oui	Oui	Oui	Oui
■ Sauvegarde de vos droits et de ceux de vos victimes	Oui	Oui	Oui	Oui
■ Protection corporelle du conducteur	Oui	Oui	Oui	Oui
■ Assistance au véhicule (franchise kilométrique de 25 km du lieu de garage habituel en cas de panne)	Oui	Oui	Oui	Oui
■ Assistance aux personnes en déplacement (à partir de 50 km du domicile)	Oui	Oui	Oui	Oui
■ Attentats	Si option Bris de glace souscrite	Oui	Oui	Oui
■ Catastrophes naturelles	Si option Bris de glace souscrite	Oui	Oui	Oui
■ Incendie, Tempête	Non	Oui	Oui	Oui
■ Vol, Vandalisme	Non	Oui	Oui	Oui
■ Dommages accidentels, Grêle	Non	Non	Oui	Oui

LES OPTIONS

■ Bris de glace	Option	Oui	Oui	Oui
■ Marchandises, matériels et animaux transportés	Option	Option	Option	Option
■ Aménagement professionnel du véhicule	Non	Option	Option	Option
■ Assistance + (assistance au véhicule toutes causes sans franchise kilométrique, véhicule de remplacement)	Option	Oui	Option	Oui
■ Indemnisation+	Non	Non	Option	Oui
■ Panne+	Non	Option (1)	Option (1)	Option (1)
■ Frais d'immobilisation	Non	Option (1)	Option (1)	Option (1)

(1) Garantie réservée aux véhicules de moins de 6 ans au jour de la souscription

Dans le cadre de vos contrats, en cas de dommage garanti, vous avez la faculté de choisir le réparateur professionnel auquel vous souhaitez recourir.

CONTRAT	CARACTERISTIQUES DU RISQUE	FORMULE ET OPTIONS SOUSCRITES	FRANCHISE																														
Véhicule professionnel N° 8585657908	AUDI A4 CL-642-TL Coefficient Bonus/Malus : 0,50 Lieu de garage : 82110 TREJOULS	FORMULE TOUS RISQUES INTEGRALE Options : Indemnisation +	490 € Bris de glace : sans franchise																														
Informations complémentaires	Vous avez acquis un cadeau de franchise valable lors d'un éventuel sinistre pour toutes les garanties de votre contrat (à l'exclusion de la garantie catastrophes naturelles).																																
Cotisation annuelle TTC	<table><tr><td>Coefficient de Réduction Majoration (CRM)</td><td>0,50</td><td></td></tr><tr><td>Cotisation annuelle de référence HT</td><td>1 044,44 €</td><td></td></tr><tr><td>Cotisation annuelle de référence après CRM HT</td><td>522,22 €</td><td></td></tr><tr><td> dont catastrophe naturelle</td><td></td><td>3,19 €</td></tr><tr><td> dont cotisation HT soumise à TVA</td><td></td><td>75,01 €</td></tr><tr><td>Autres Cotisations annuelles HT (Protection corporelle du conducteur, Assistance 25, Assistance Premium, Indemnisation +)</td><td>+</td><td>117,83 €</td></tr><tr><td>Taxes annuelles</td><td>+</td><td>94,42 €</td></tr><tr><td> dont taxe attentat</td><td></td><td>5,90 €</td></tr><tr><td>TVA (Taux 20,00 %)</td><td>+</td><td>15,00 €</td></tr><tr><td>Cotisation annuelle TTC</td><td>=</td><td>749,47 €</td></tr></table>			Coefficient de Réduction Majoration (CRM)	0,50		Cotisation annuelle de référence HT	1 044,44 €		Cotisation annuelle de référence après CRM HT	522,22 €		dont catastrophe naturelle		3,19 €	dont cotisation HT soumise à TVA		75,01 €	Autres Cotisations annuelles HT (Protection corporelle du conducteur, Assistance 25, Assistance Premium, Indemnisation +)	+	117,83 €	Taxes annuelles	+	94,42 €	dont taxe attentat		5,90 €	TVA (Taux 20,00 %)	+	15,00 €	Cotisation annuelle TTC	=	749,47 €
Coefficient de Réduction Majoration (CRM)	0,50																																
Cotisation annuelle de référence HT	1 044,44 €																																
Cotisation annuelle de référence après CRM HT	522,22 €																																
dont catastrophe naturelle		3,19 €																															
dont cotisation HT soumise à TVA		75,01 €																															
Autres Cotisations annuelles HT (Protection corporelle du conducteur, Assistance 25, Assistance Premium, Indemnisation +)	+	117,83 €																															
Taxes annuelles	+	94,42 €																															
dont taxe attentat		5,90 €																															
TVA (Taux 20,00 %)	+	15,00 €																															
Cotisation annuelle TTC	=	749,47 €																															
Vos avantages tarifaires	Le montant de la cotisation tient compte de votre réduction de : - Détention d'un contrat Multirisque Habitation, professionnel ou agricole chez PACIFICA : - 5,00 % - Avantage Bon Conducteur Professionnel (après application de votre CRM) : - 22,00 %																																
Conseils prévention																																	
En cas de risque météorologique, vous bénéficiez avec votre contrat d'alertes par SMS vous permettant d'accéder à des conseils de prévention pour vous protéger, ainsi que vos proches. Pour renseigner ou modifier votre numéro de téléphone mobile contactez votre conseiller ou rendez-vous dans votre espace en ligne sécurisé.																																	

L'ASSURANCE DE VOS AUTOMOTEURS

Dans le cadre de vos contrats, en cas de dommage garanti, vous avez la faculté de choisir le réparateur professionnel auquel vous souhaitez recourir.

CONTRAT	CARACTERISTIQUES DU RISQUE	FORMULE ET OPTIONS SOUSCRITES	FRANCHISE																												
N° 9065347908	AUTOMOTEUR DE RECOLTE CEREALES JOHN DEER T670HM 420 CV DIN N° d'immatriculation : DG-896-LK	MAXI de la gamme 2 Options : Absorption de corps étrangers Dommages aux pneumatiques Passage sur dénivellement Bris de glaces Dommages électroniques Catastrophes naturelles Attentats matériels	150 € sans franchise pour le bris de glaces																												
Informations complémentaires	La garantie Bris accidentel du bloc moteur est acquise au contrat - jusqu'aux 1 000 heures d'utilisation ET - dans la limite de l'échéance principale suivant la 10ème année de mise en circulation de votre automoteur COEFFICIENT DE RESPONSABILISATION Votre coefficient de responsabilisation, déterminé à votre échéance anniversaire, est de 1,00.																														
Cotisation annuelle TTC	<table><tr><td>Coefficient de responsabilisation</td><td></td><td>1,00</td><td></td></tr><tr><td>Cotisation annuelle de référence HT</td><td></td><td>1 177,48 €</td><td></td></tr><tr><td>Cotisation annuelle HT après coefficient de responsabilisation</td><td></td><td>1 177,48 €</td><td></td></tr><tr><td>dont catastrophe naturelle</td><td></td><td></td><td>4,46 €</td></tr><tr><td>Taxes annuelles</td><td>+</td><td>151,80 €</td><td></td></tr><tr><td>dont taxe attentat</td><td></td><td></td><td>5,90 €</td></tr><tr><td>Cotisation annuelle TTC</td><td>=</td><td>1 329,28 €</td><td></td></tr></table>			Coefficient de responsabilisation		1,00		Cotisation annuelle de référence HT		1 177,48 €		Cotisation annuelle HT après coefficient de responsabilisation		1 177,48 €		dont catastrophe naturelle			4,46 €	Taxes annuelles	+	151,80 €		dont taxe attentat			5,90 €	Cotisation annuelle TTC	=	1 329,28 €	
Coefficient de responsabilisation		1,00																													
Cotisation annuelle de référence HT		1 177,48 €																													
Cotisation annuelle HT après coefficient de responsabilisation		1 177,48 €																													
dont catastrophe naturelle			4,46 €																												
Taxes annuelles	+	151,80 €																													
dont taxe attentat			5,90 €																												
Cotisation annuelle TTC	=	1 329,28 €																													
Vos avantages tarifaires	Vous bénéficiez d'un cadeau de franchise pour toutes les garanties de votre contrat (à l'exception des garanties Prêt de volant, Catastrophes naturelles) ainsi, rien ne restera à votre charge lors du prochain sinistre.																														

Dans le cadre de vos contrats, en cas de dommage garanti, vous avez la faculté de choisir le réparateur professionnel auquel vous souhaitez recourir.

CONTRAT	CARACTERISTIQUES DU RISQUE	FORMULE ET OPTIONS SOUSCRITES	FRANCHISE
N° 10088359908	TRACTEUR STANDARD	MAXI de la gamme 2	150 €

CONTRAT	CARACTERISTIQUES DU RISQUE	FORMULE ET OPTIONS SOUSCRITES	FRANCHISE																												
	JOHN DEER 6620 120 CV DIN N° d'immatriculation : CR-929-PX	Options : Bris de glaces Catastrophes naturelles Attentats matériels	sans franchise pour le bris de glaces																												
Informations complémentaires	COEFFICIENT DE RESPONSABILISATION Votre coefficient de responsabilisation, déterminé à votre échéance anniversaire, est de 1,00.																														
Cotisation annuelle TTC	<table> <tr> <td>Coefficient de responsabilisation</td> <td></td> <td>1,00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cotisation annuelle de référence HT</td> <td></td> <td>458,45 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cotisation annuelle HT après coefficient de responsabilisation</td> <td></td> <td>458,45 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>dont catastrophe naturelle</td> <td></td> <td></td> <td>1,86 €</td> </tr> <tr> <td>Taxes annuelles</td> <td>+</td> <td>68,47 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>dont taxe attentat</td> <td></td> <td></td> <td>5,90 €</td> </tr> <tr> <td>Cotisation annuelle TTC</td> <td>=</td> <td>526,92 €</td> <td></td> </tr> </table>			Coefficient de responsabilisation		1,00		Cotisation annuelle de référence HT		458,45 €		Cotisation annuelle HT après coefficient de responsabilisation		458,45 €		dont catastrophe naturelle			1,86 €	Taxes annuelles	+	68,47 €		dont taxe attentat			5,90 €	Cotisation annuelle TTC	=	526,92 €	
Coefficient de responsabilisation		1,00																													
Cotisation annuelle de référence HT		458,45 €																													
Cotisation annuelle HT après coefficient de responsabilisation		458,45 €																													
dont catastrophe naturelle			1,86 €																												
Taxes annuelles	+	68,47 €																													
dont taxe attentat			5,90 €																												
Cotisation annuelle TTC	=	526,92 €																													
Vos avantages tarifaires	Vous bénéficiez d'un cadeau de franchise pour toutes les garanties de votre contrat (à l'exception des garanties Prêt de volant, Catastrophes naturelles) ainsi, rien ne restera à votre charge lors du prochain sinistre.																														